

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 28 septembre 2011

VANDENBULKE  
à l'att. de M. David Louis  
35, avenue Monterey  
L-2163 Luxembourg

N/Référence : OPC.11/10961-CDE/SB      G3      Personne de contact : Claude Detampel  
V/Référence :      Ligne directe : (+352) 26 251 - 496  
Acheminement: Courrier

**Concerne: inscription sur la liste**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre du 11 mai 2011, ainsi qu'à votre correspondance subséquente, par lesquelles vous sollicitez pour compte du fonds commun de placement-fis CENTRAL AMERICAN TIMBER FUND FCP-SIF l'inscription sur la liste officielle tenue par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en vertu de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

En conclusion de l'instruction du dossier qui a été communiqué à l'appui de la demande susmentionnée, la Commission de Surveillance du Secteur Financier a décidé d'inscrire le fonds précité sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés avec effet au 7 septembre 2011.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

  
Claude DETAMPEL  
Attaché de direction 1er en rang

  
Simone DELCOURT  
Directeur

COMMISSION de SURVEILLANCE  
du SECTEUR FINANCIER

Luxembourg, le 28 septembre 2011

VANDENBULKE  
à l'att. de M. David Louis  
35, avenue Monterey  
L-2163 Luxembourg

N/Référence : OPC.11/10961-CDE/SB      G3      Personne de contact : Claude Detampel  
V/Référence :      Ligne directe : (+352) 26 251 - 496  
Acheminement: Courrier

**Concerne: inscription sur la liste**

Monsieur,

Nous avons l'honneur de nous référer à votre lettre du 11 mai 2011, ainsi qu'à votre correspondance subséquente, par lesquelles vous sollicitez pour compte du fonds commun de placement-fis CENTRAL AMERICAN TIMBER FUND FCP-SIF l'inscription sur la liste officielle tenue par la Commission de Surveillance du Secteur Financier en vertu de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

En conclusion de l'instruction du dossier qui a été communiqué à l'appui de la demande susmentionnée, la Commission de Surveillance du Secteur Financier a décidé d'inscrire le fonds précité sur la liste officielle des fonds d'investissement spécialisés avec effet au 7 septembre 2011.

Veillez recevoir, Monsieur, l'assurance de nos salutations distinguées.

COMMISSION de SURVEILLANCE du SECTEUR FINANCIER

  
Claude DETAMPEL  
Attaché de direction 1er en rang

  
Simone DELCOURT  
Directeur